



AUTORISATION D'ÉTABLISSEMENT

N° 00130505 / 5

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 2 septembre 2011, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

MATTHEEUWS ERIC LUX S.A.

Société **LUXEMBOURGEOISE**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**
en qualité de **COMMERCANTE** l'activité suivante:

TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR ROUTE AVEC DES VÉHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES.

La présente autorisation n'est valable que si la société est dirigée de manière effective par **MATTHEEUWS ERIC**.

La présente autorisation est personnelle et peut être révoquée à tout moment. **Elle ne dispense pas des autorisations à délivrer par d'autres autorités.** Le numéro de l'autorisation ministérielle doit figurer sur les lettres, courriers électroniques, sites internet, devis, factures et devantures, ainsi que sur les panneaux devant être installés obligatoirement sur tous les chantiers.

Luxembourg, le 9 février 2018

Pour le Ministre de l'Économie



Gilles SCHOLTUS

Conseiller de gouvernement 1re classe